

Réunion du conseil municipal du 25 février 2021

Présents : Guillaume Arnaud, Christine Bigaut, Didier Brun, Benjamin Ciemniewski, Marie-Christine Iglesias, Norbert Julier, Morgan Laluque, Jean-Michel Maria, Brigitte Maupomé.

Procuration : Rosa Soulé Artozoul à Jean-Michel Maria.

Taxe d'aménagement

Une délibération concernant le taux de la taxe d'aménagement pour 2021 a été votée par le conseil municipal le 20 juillet 2020.

Un courrier de la DTT nous informe que cette délibération n'est pas conforme à la réglementation. En effet, elle instituait un taux unique de 15% sur l'ensemble de la commune. Or l'article L331-14 du code de l'urbanisme indique que la part communale de la TVA doit être comprise entre 1% et 5%.

L'article L331-15 du code de l'urbanisme permet de porter le taux jusqu'à 20%, sur motivation et uniquement dans certains secteurs à équiper et/ou aménager (voirie, extension de réseaux).

Le conseil municipal doit donc prendre une nouvelle délibération avant le 30/11/2021 applicable le 01/01/2022.

M. le maire propose un taux de 15% pour les zones qui seront construites dans l'avenir. Ce taux concernerait le projet d'extension des Hauts de Saint Lary ; la rue d'Ens ; le terrain de la famille Arnaud situé rue de Bourisp. La délibération énumèrera les parcelles numérotées (correspondantes à une extension des réseaux) ; annulera et remplacera la délibération du 20/07/2020. Si le taux de 15% est proposé pour ces zones, le taux à instituer sur le reste de la commune pourrait être de 5%.

Les membres du conseil municipal votent, à l'unanimité, pour les taux proposés par M. le maire.

Déclassement d'une parcelle de 29m² Bié d'Aoure

Monsieur le maire expose à l'assemblée la demande de M. Guillaume Arnaud qui souhaite acquérir une parcelle de 29 m² située devant son habitation Bié d'Aoure, Sur cette parcelle, passent les réseaux communaux.

Pour ce faire, il convient d'autoriser la désaffectation de l'usage public.

L'ensemble du conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de M. le maire. Un acte notarié qui indiquera le numéro cadastral de la parcelle sera établi pour cette acquisition.

Stationnement sous le préau de la mairie (verbalisation des contrevenants)

Certains véhicules stationnent en permanence sous le préau de la mairie et sous celui de l'ancienne école. Leurs propriétaires ont été identifiés suite à une demande de M. le maire auprès de la gendarmerie. Seule une remorque à motos n'a pas été encore identifiée.

M. le maire propose d'envoyer un courrier recommandé aux propriétaires des voitures qui sont garées à demeure avec injonction d'enlever les véhicules sous 8 jours, passé ce délai, une verbalisation serait effectuée par les gendarmes.

Une réflexion est en cours quant à la fermeture éventuelle de cet espace dont l'utilisation pose régulièrement problème.

SIVOM : augmentation du temps de présence de l'employé sur la commune de Sailhan.

Suite à la dernière réunion du SIVOM de la Haute Vallée d'Aure, M. le maire a exposé le besoin d'augmenter les heures hebdomadaires de présence de l'employé affecté à la commune de Sailhan. Il a été convenu que Sailhan bénéficierait de 3 jours consécutifs, en permanence, les communes de Guchan et Bourisp s'étant délestées de quelques heures.

Base d'Agos : M. le maire a demandé au président du SIVOM de fournir un document complet relatif aux dépenses et aux subventions de la base d'Agos depuis sa création. M. le président s'est engagé à envoyer le document demandé.

Résidence du Presbytère : barrière électrique

Un entretien sur site a réuni : la personne chargée de l'installation de la barrière, un électricien, deux conseillers municipaux (Jean-Michel Maria et Norbert Julier) et Jean-Paul Bech (agent du SIVOM). Constat : le branchement de la barrière électrique du parking de la Résidence du Presbytère a été effectué sur l'éclairage public (ce qui est formellement interdit). La meilleure solution pour faire fonctionner la barrière serait l'acquisition d'un panneau solaire (2 batteries de 18AH + un circuit de contrôle ; garantie 2 ans). Le devis de l'électricien s'élève à 1900,20 €. Le coût étant important, il convient d'entamer une réflexion portant sur l'acquisition éventuelle d'un kit solaire avec coffret étanche et câbles. . Reste le problème de l'installation. Les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité, de se laisser quelques jours pour chercher matériel et personne habilitée à la pose. Benjamin Cimniewski se charge de se renseigner plus avant.

Problème des rongeurs : M. Morgan Lалуque informe l'assemblée que suite au dernier passage du dératiseur le nombre de rongeurs a diminué. L'ARS jointe par téléphone par M. le maire n'a pas donné suite à ce jour. Un courrier de relance leur sera envoyé dans les plus brefs délais.

Bilan financier

Le paiement de loyers s'effectue, pour la plupart, dans les temps mais il y a encore des retard. Une procédure judiciaire a été entamée par le Trésor Public pour les non paiements de la redevance de l'eau (plusieurs impayés à ce jour).

Incivilités et dégradations sur le village

Depuis 3 mois, plusieurs dégradations et actes de vandalisme ont été observés ; un panneau vitré au Moulin de la Mousquère a été endommagé, vol de rétroviseur d'un véhicule, jardinière brisée et d'autres dégradations à plusieurs endroits du village, intrusions et dégradations dans des locaux privés. Au cours de la nuit circulent des individus non identifiés mais entr'aperçus par quelques habitants. La gendarmerie a été prévenue.

Réseau ORANGE

Un organisme d'État offre aux communes qui le souhaitent une étude des contrats actuels avec la société Orange. Il s'agit d'analyser l'évaluation des coûts en fonction des besoins de chaque commune. Les communes ayant déjà bénéficié de ce service ont vu le coût de leurs contrats revus à la baisse. Cette prestation est gratuite. M. le maire propose d'avoir recours à ce service. L'ensemble des membres présents acceptent à l'unanimité cette proposition.

Audit des réseaux d'eau

Un diagnostic groupé à la demande de la communauté de communes Aure Louron semble intéressant. En effet le coût de la prestation serait partagé puisque l'opération serait ainsi mutualisée. B. Cimniewski informe l'assemblée qu'il sera possible en 2026 (pendant 1 an) de

demander à garder la compétence de l'eau. Une réflexion s'impose car il faut penser à l'entretien des réseaux et au problème de la vétusté. Il convient de comparer les 2 options (reprise de la gestion de l'eau par la communauté de communes ou garder la compétence dans la commune de Sailhan) et de retenir ensuite l'option la plus intéressante.

Médiathèque

La navette de la médiathèque départementale doit venir à Sailhan vendredi 5 mars. Mme Grangé sera présente.

L'appel à cotisation pour 2021 de l'assurance pour la médiathèque vient d'être reçue en mairie. Dans la mesure où le service de la médiathèque se poursuivra, *a priori*, il convient de régler l'assurance pour 71.27€. Le conseil municipal approuve la proposition de M. le maire.

Projet nouvelle mairie

Un avant projet pour une nouvelle mairie a été présenté il y a quelques jours par l'architecte, M. Durand. Lors de cette réunion, à laquelle ont participé M. le maire et plusieurs conseillers, une réflexion a suivi l'exposé du projet et une discussion a abouti à la nécessité d'adapter le plan présenté et d'y inclure certaines modifications. M. Durand a pris note de la demande et présentera l'avant projet rectifié en ce sens dans un futur proche. M. le maire expose en détail l'avant projet et présente les plans de la première étude. Les membres de l'assemblée valident à l'unanimité les modifications souhaitées.

Travaux

Réhabilitation de la Place de l'Ecole : le devis de M. Condoure pour le branchement de la fontaine réimplantée sur un coin de la Place de l'Ecole a été reçu en mairie. Il s'élève à 2914.92 € TTC. Il inclue le raccord au réseau de l'eau. Un devis a été établi par Pierre & Bois pour 13947.40 € HT.

Si on ajoute les 2429.10 € HT de la société Condoure, la somme qui servira de base sur le calcul de subventions s'élève à 16376.50€ HT.

Les dossiers de demandes de subvention ont été envoyés pour la tranche 1. Le FAR pourrait participer à hauteur de 50% et la DETR pour 20%. Le montant de la récupération de la TVA serait de 485.82€ pour les travaux de M. Condoure et de 2789.48€ pour la partie Pierre et Bois.

Livres d'Art

Chaque mairie devrait recevoir les 2 tomes d'une publication : "Histoire et Art, Aure et Louron" fournis par l'association "Art et Histoire". Des volumes seront mis à la disposition du public, pour vente (30€ le livre) dans les mairies. Il serait envisageable d'en proposer aussi à la vente au Moulin de la Mousquère.

Divers

Une réunion de la commission aux logements se tiendra le jeudi 4 mars à la mairie en présence des locataires de la Résidence de l'Ecole. Il est nécessaire de rappeler le respect de certaines règles de vie.

Une réunion de l'association de la pêche est prévue vendredi 5 mars. Jean-Michel Maria se propose d'y assister ainsi que Christine Bigaut si son emploi du temps professionnel le lui permet.

Administration et finances : Le compte de gestion du percepteur correspond point par point à la comptabilité de la commune. L'édition du compte administratif pourra s'effectuer dès la réception du document papier.

Travaux prévus pour 2021

Eclairage public :

mise en basse tension, tranche 2 (au niveau du lavoir et route d'Ens) sous réserve de prise en charge par le SDE.

Sécurité routière :

installation de radars pédagogiques pour ralentir la vitesse aux entrées du village, sous réserve de participation du SDE.

Mise en place d'une signalétique au sol et pose de panneaux au carrefour central du village. Les travaux seront réalisés avec la DDT et BG Signalisation.

Signalétique des chemins de Saint Lary, Via de Vielle et Bourisp :

arrêtés d'interdiction de circulation pour les deux roues en raison de la dangerosité. Panneaux réalisés par l'ONF et posés par ATTM.

Élagage de la parcelle n°368 chemin du Pi :

travaux réalisés par la société Eurlfts 65, courant mars.

Travaux d'élagage et de soutènement des talus avec plantation de plantes pérennes chemin de Saint Lary :

travaux réalisés par ATTM, courant avril.

Entretien du chemin de Caneilles :

élagage et canalisation de l'eau. Travaux réalisés par l'équipe de la mairie de Saint Lary Soulan et les employés du SIVOM.

Réseau d'eau potable :

- remplacement des compteurs d'eau défectueux. Travaux réalisés bénévolement par Benjamin Ciemniowski.
- Relève des tampons sur la chaussée. Travaux réalisés par la société Condoure (attente du devis).
- Source d'Ariéou : évaluation des pertes d'eau à l'intérieur du périmètre et réalisation de devis par l'entreprise Condoure.

Coupes de bois :

- poursuite des coupes de bois sur le secteur du Rioumajou en collaboration avec l'ONF.
- Coupe d'affouage au Conques du Brouca à l'automne.

Aménagement urbain :

- aménagement de la Place de l'Ecole tranche 1 : travaux de maçonnerie avec réalisation d'un muret avec banc de schiste encastré et jardinières intégrées. Travaux réalisés par l'entreprise Pierre et Bois.
- déplacement de la fontaine existante et branchement aux réseaux. Travaux réalisés par la société Condoure.
- Création de places de stationnement sur l'emplacement actuel de la fontaine.

Cimetière :

reprise des concessions abandonnées et réalisation d'un ossuaire. Travaux réalisés par la SOTRAF (mars / avril).

Eglise :

- réfection des murs de l'escalier de l'église et des sacristies. Travaux réalisés par l'entreprise Pierre & Bois.
- Décapage des marches et peinture des murs. Travaux réalisés par l'entreprise Celotti.
- Pose d'un main courante pour accès à la tribune.

Moulin :

Fermeture du four à pain avec pose d'une porte pour la réserve de bois. Travaux réalisés par la société d'ébénisterie Espouy courant mars.

Etude :

Reprise du projet de réhabilitation de la mairie, de la médiathèque, en collaboration avec les services de l'ADAC, atelier communal.

Bornage :

réalisation d'un bornage au chemin de Saounte.

Achats

- secrétariat : achat d'un destructeur de documents ;
- associations : achat de tables ;
- résidence de l'école : achat et pose de moustiquaires par la société Cascarra. Remplacement des radiateurs électriques appartement n°2 ;
- espaces propreté : achat de cameras de surveillance pour le local situé sous la mairie et la cour de l'école ;
- matériel de bricolage : achat d'une ponceuse, d'une visseuse, d'une débroussailleuse et d'une tondeuse ;
- embellissement du village : achat de jardinières en pierre pour le mur du cimetière et au chemin du Pi ;
- Noël : achat d'illuminations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h45.